

DECISION N° 21-2025

Portant validation du devis de la société GAMM dans le cadre du changement des sols bâtiment municipal

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis pour le changement de sol d'un bâtiment municipal de la société GAMM d'un montant HT de 8 552 euros.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis pour le changement de sol d'un bâtiment municipal de la société GAMM d'un montant HT de 8 552 euros.

signé électroniquement le 10/02/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

